RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 3D01517D-1369-4FED-B8D5-421A69833B4F

12 RUE DE SERRE

Société Civile Immobilière au capital de 133.720 euros
2 rue Lord Byron – 75008 PARIS
539 383 802 RCS PARIS

AGREMENT DE CESSION DE PARTS SOCIALES
MODIFICATION STATUTAIRES
POUVOIRS

Les soussignés

- **La société SULI**, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros dont le siège social est à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860), 13 rue Jules Laforgue, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 749 898 466, *représentée par Madame Patricia ROULOT, agissant en qualité de gérante et ayant, en cette qualité, tous pouvoirs à l'effet des présentes ;*
- **La société GHANDI**, société civile au capital de 2.000 euros dont le siège social est à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860), 13 rue Jules Laforgue, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 797 735 040, *représentée par Madame Patricia ROULOT, agissant en qualité de gérante et ayant, en cette qualité, tous pouvoirs à l'effet des présentes ;*
- **La société GRISLI**, société civile au capital de 2.000 euros dont le siège social est à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860), 13 rue Jules Laforgue, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 797 959 855, *représentée par Madame Patricia ROULOT, agissant en qualité de gérante et ayant, en cette qualité, tous pouvoirs à l'effet des présentes ;*
- **La société LA CHANTALOUETTE**, société civile au capital de 100 euros dont le siège social est à BRUNOY (91800), 63 rue du Rôle, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 790 465 074, r*epresentée par Madame Corinne VIEL, agissant en qualité de gérante et ayant, en cette qualité, tous pouvoirs à l'effet des présentes ;*

*Lesquels agissant en qualité de seuls associés (ci-après les **Associés**) de la société **12 RUE DE SERRE** (ci-après la **Société**).*

Préalablement aux présentes, il a été exposé ce qui suit :

*

La société LA CHANTALOUETTE souhaite céder les parts sociales qu'elle détient dans la Société.

En conséquence, il a été pris les décisions suivantes, en application des stipulations de articles 7, 13 et 17 des statuts de la Société.

*

Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe

DocuSign Envelope ID: 3D01517D-1369-4FED-B8D5-421A69833B4F

PREMIERE DECISION.- AGREMENT DE LA CESSION DE PARTS SOCIALES

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet la société LA CHANTALOUETTE de céder les mille trois cent trente-sept (1.337) parts sociales lui appartenant à la société SULI, décident d'autoriser la cession desdites parts sociales.

DEUXIEME DECISION.- MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les Associés, en conséquence de la décision qui précède et dès la réalisation définitive de la cession desdites parts sociales, décident de modifier comme suit l'article 8 des statuts.

« Article 7 - Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de cent trente-trois mille sept cent vingt euros (133.720 €). Il est divisé en treize mille trois cent soixante-douze (13.372) parts égales d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, entièrement souscrites et qui leur sont attribuées de la manière suivante :

- à la société GRISLI,	
à concurrence de la pleine propriété de quatre mille trois cent soixante-douze parts	*4.372 parts*
- à la société GHANDI,	
à concurrence de la pleine propriété de quatre mille trois cent soixante-douze parts	*4.372 parts*
- à la société SULI,	
à concurrence de la pleine propriété de quatre mille six cent vingt-huit parts	*4.628 parts*

Total égal au nombre de parts formant le capital social :	
Treize mille trois cent soixante-douze parts	*13.372 parts »*

TROISIEME DECISION.- POUVOIRS

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses décisions, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et les règlements.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui a été signé par les Associés.

Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe

DocuSign Envelope ID: 3D01517D-1369-4FED-B8D5-421A69833B4F

Le présent acte est conclu à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du code civil et signé par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par DocuSign®, garantissant le lien de chaque signature avec le présent document conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Le 09 juillet 2024
La société SULI
Représentée par Madame ROULOT

[redacted]

Le 09 juillet 2024
La société GHANDI
Représentée par Madame ROULOT

[redacted]

Le 09 juillet 2024
La société GRISLI
Représentée par Madame ROULOT

Signé par :
[redacted]
7298A56481C14CF...

Le 11 juillet 2024
La société LA CHANTALOUETTE
Représentée par Madame VIEL

[redacted]